



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_05_0004

OBJET :

**Approbation du zonage d'assainissement APRÈS enquête publique
des communes de PECH, CHATEAU-VERDUN, VERDUN, LES
CABANNES**

L'an deux mille vingt cinq, le six mai, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Alain GARNIER, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur ces communes depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-10, R 2224-8 et R 2224-9 ;
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-3 et R 123-9 ;
- Vu que le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans son ensemble ;
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 17/07/2024 approuvant le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de PECH, VERDUN, CHATEAU-VERDUN, LES CABANNES,
- Vu l'arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées de ces communes en date du 10/12/2024 ;
- Vu l'avis favorable sous réserve du commissaire enquêteur ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter les modifications suivantes au projet de zonage assainissement :

Commune de Pech : étendre la zone d'assainissement collectif jusqu'à la parcelle A295 desservie et raccordée au réseau d'assainissement existant.

Commune de Verdun : étendre la zone d'assainissement collectif à la totalité de la parcelle B661, déjà desservie par le réseau d'assainissement collectif existant.

Commune de Verdun : étendre la zone d'assainissement collectif aux parcelles B2594 et B649, considérant d'une part, que le réseau d'assainissement collectif se situe à proximité de la parcelle B2594 et que la parcelle B649 est mitoyenne et appartient à la même propriété, et d'autre part, qu'il a été émis un avis favorable au raccordement à l'assainissement collectif dans le cadre du PA0093282400001.

Commune de Verdun : étendre la zone d'assainissement collectif aux parcelles B642 et B636 assujetties à la redevance assainissement collectif.

Commune de Château Verdun : étendre la zone d'assainissement collectif à la totalité de la parcelle A640 et à la parcelle A722, déjà desservies par le réseau d'assainissement existant.

Commune de Château Verdun : supprimer de la zone d'assainissement collectif les parcelles A593, A610, A235, A234, A236 non raccordables au réseau d'assainissement collectif et pour lesquelles il n'a pas été projeté d'extension de réseau d'assainissement compte tenu d'une part à la topographie défavorable à un raccordement gravitaire, et d'autre part à la possibilité de traiter ces habitations en assainissement non collectif.

Commune des Cabannes : Le PLUi arrêté le 27/03/2025 par la communauté de communes de la haute Ariège prévoit une OAP pour la création de logements collectifs, parcelles A997, A998, A226, A703, A704, A231. Il est proposé d'étendre la zone d'assainissement collectif à l'emprise de cette OAP.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Le zonage d'assainissement des communes de PECH, VERDUN, CHATEAU VERDUN, et LES CABANNES ainsi modifié.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente, à signer tous les documents y afférent.